

Le Canada a vigoureusement soutenu les efforts déployés pour accroître l'utilité du Registre en encourageant les pays membres à soumettre leurs données à des organisations régionales pour plusieurs années. Les États membres de l'OEA ont volontairement mis en commun des données sur les exportations et les importations d'armes classiques, qu'ils ont soumises au Registre.

La Convention interaméricaine sur la transparence des transferts internationaux d'armes classiques a été approuvée et ouverte à la signature par l'Assemblée générale de l'OEA en juin 1999. Cette convention est le produit d'analyses et de discussions de données pertinentes dans des instances régionales, y compris à l'occasion de séances extraordinaires consacrées au Registre des armes de l'ONU. Le Canada a signé et ratifié la Convention immédiatement; 18 autres membres ont signé la Convention mais, à ce jour, le Canada demeure le seul signataire qui l'a ratifiée.

La Convention oblige les signataires à transmettre annuellement les données sur leurs exportations et leurs importations d'armes classiques de l'année civile précédente. Ces données doivent être reçues au plus tard le 15 juin de chaque année. La Convention rehausse également les pratiques en cours pour ce qui concerne la diffusion de données sur les transferts en exigeant des rapports sur l'entrée en service de toutes armes classiques importées aux mains des forces armées du pays dans un délai de 90 jours. Elle rend aussi obligatoire 1) la fourniture d'informations sur les acquisitions d'armes au moyen de la production nationale dans un délai de 90 jours suivant leur intégration dans les stocks des forces armées d'un État et 2) un compte-rendu d'un engagement national de financement visant les armes classiques devant être intégrées dans les stocks d'un État au cours de la prochaine année budgétaire. La Convention établit un registre national qui servira à faire avancer les efforts de l'hémisphère pour rehausser les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité.

La promotion de la transparence dans les questions liées à la politique de défense se fait par l'intermédiaire du site Web du ministère de la Défense nationale (www.dnd.gc.ca), qui affiche régulièrement les documents de politique, les budgets militaires et des informations sur les activités canadiennes d'approvisionnement militaire. Ce site démontre le degré élevé de transparence que le Canada a jugé opportun, et il a suscité un intérêt considérable parmi les autres organisations militaires de la région.

Accroître la coopération avec les efforts de maintien de la paix des Nations Unies.

La fourniture de policiers militaires et civils, et d'experts aux efforts de maintien de la paix de l'ONU par les États membres de l'OEA, est en croissance depuis le Sommet des Amériques de 1998. De plus, un certain nombre de nouveaux centres de formation au maintien de la paix se sont ouverts dans la région ces dernières années.

Le Canada fait la promotion de la formation régionale au maintien de la paix par l'intermédiaire de son Programme d'aide à l'instruction militaire. La formation prodiguée en vertu de ce programme se fait par l'intermédiaire d'institutions comme le Centre de formation des Forces canadiennes pour le soutien de la paix et par l'entremise de collèges du personnel militaire.